
**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES PROJETS HYDRIQUES ET INDUSTRIELS**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact pour le
projet d'installation d'une turbine-alternateur de 18 MW
à l'usine de Windsor sur le territoire de la
municipalité régionale de comté du Val-Saint-François
par Domtar inc.**

Dossier 3211-12-232

Le 24 septembre 2015

***Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques***

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'installation d'une turbine-alternateur de 18 MW à l'usine de Windsor par Domtar inc. répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2014-10-03	Réception de l'avis de projet
2014-10-07	Délivrance de la directive
2015-02-24	Réception de l'étude d'impact
2015-04-14	Réception du rapport de modélisation de la dispersion atmosphérique (addenda n° 1)
2015-04-17	Transmission du document de la première série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2015-06-30	Réception des réponses de l'initiateur de projet à la première série de questions et commentaires (addenda n° 2)
2015-09-02	Transmission du document de la deuxième série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2015-09-09	Réception des réponses de l'initiateur de projet à la deuxième série de questions et commentaires (addenda n° 3)
2015-09-22	Envoi d'une lettre de demande d'informations et d'engagements à l'initiateur de projet
2015-09-23	Réception des informations et des engagements de l'initiateur

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de Domtar inc. consiste à ajouter une turbine-alternateur (TA-2), à condensation avec extraction de vapeur contrôlée, d'une puissance nominale maximale de 18 MW à son usine de pâte kraft et de papiers fins à Windsor, en opération depuis 1987. L'emplacement de cette turbine-alternateur est prévu se trouver dans un bâtiment adjacent à celui de la turbine-alternateur existante (TA-1) sur le site de l'usine, localisé au 609 du 12^e Rang de la ville de Windsor, dans la région administrative de l'Estrie et à l'intérieur des limites de la municipalité régionale de comté du Val-Saint-François. Ce projet a été soumis dans le cadre du programme PAE-2011-01 d'Hydro-Québec, un appel d'achat d'électricité de 300 MW, provenant de centrales de cogénération à base de biomasse forestière.

La vapeur produite principalement par la chaudière à biomasse et la chaudière de récupération existantes sera turbinée et fera tourner le nouvel alternateur pour produire de l'électricité. La chaudière à biomasse sera alimentée par de la biomasse forestière, des biosolides et des résidus de construction, de rénovation et de démolition. À la sortie, la vapeur libérée avec la récupération de l'énergie de l'eau chaude qui sera produite au condenseur sera utilisée pour alimenter la turbine-alternateur existante (TA-1). Toute l'énergie électrique ainsi que la vapeur à basse pression produites par cette turbine-alternateur sera consommée sur le site même de l'usine de Domtar inc. à Windsor. La cheminée existante associée à la chaudière à biomasse servira à l'évacuation des émissions atmosphériques. Le projet comprend également l'installation de trois tours de refroidissement.

Le projet ne nécessite pas de modifications aux installations existantes d'approvisionnement en eau, de gestion des eaux de ruissellement, de traitements des eaux de procédé, de transport, d'entreposage et de manutention de la biomasse, de la chaudière à biomasse ni de la cheminée à biomasse et des équipements de traitement de ses émissions atmosphériques.

La construction de l'usine devrait s'échelonner sur un an. Sous réserve de l'obtention des autorisations gouvernementales, l'initiateur souhaiterait débiter la construction en avril 2016 pour pouvoir envisager une mise en service de la nouvelle turbine-alternateur en mai 2017. Le coût d'investissement du projet est estimé à 36 millions de dollars. Ce projet permettrait la réduction des coûts de production de l'usine et, par le fait même, la consolidation des emplois actuels à l'usine.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDELCC ainsi que les ministères suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie;
- la Direction de l'analyse économique et des lieux contaminés (lieux contaminés);
- la Direction des matières résiduelles;
- la Direction du Programme de réduction des rejets industriels;
- la Direction des matières dangereuses et des pesticides (matières dangereuses);

- le Bureau des changements climatiques;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère (bruit, émissions atmosphériques);
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement (air, eau);
- la Direction de l'écologie et de la conservation (espèces exotiques envahissantes);
- la Direction de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers (analyse de risques technologiques);
- le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (énergie);
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère des Transports du Québec;
- le ministère de la Sécurité publique.

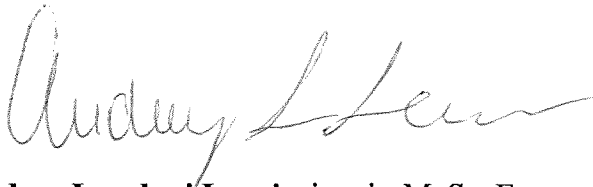
L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- DOMTAR INC. *Installation d'une turbine-alternateur de 18 MW à l'usine de Windsor – Domtar inc. – Rapport principal – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques*, par le Groupe S.M. International Inc., février 2015, 99 pages et 7 annexes;
- DOMTAR INC. *Installation d'une turbine-alternateur de 18 MW à l'usine de Windsor – Addenda n° 1 – Rapport de modélisation de la dispersion atmosphérique – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dossier 3211-12-232*, par le Groupe S.M. International Inc., avril 2015, 31 pages et 3 annexes;
- DOMTAR INC. *Installation d'une turbine-alternateur de 18 MW à l'usine de Windsor – Domtar inc. – Addenda n° 2 – Réponses aux questions et commentaires du MDDELCC – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dossier 3211-12-232*, par le Groupe S.M. International Inc., juin 2015, 40 pages et 12 annexes;
- DOMTAR INC. *Installation d'une turbine-alternateur de 18 MW à l'usine de Windsor – Domtar inc. – Addenda n° 3 – Réponses à la deuxième série de questions et commentaires du MDDELCC – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dossier 3211-12-232*, par le Groupe S.M. International Inc., septembre 2015, 13 pages;
- DOMTAR INC. *Domtar inc – Usine de Windsor – Plan des mesures d'urgence – Section environnement*, année 2015, 8 sections, 10 annexes, 10 pistes sonores disponibles sur CD-Rom;
- Lettre de M^{me} Carmen Pelletier, directrice de projet chez Groupe SM International Inc., à M^{me} Audrey Lucchesi Lavoie, ing. jr, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 23 septembre 2015, apportant des informations et des engagements supplémentaires demandés par le Ministère, 4 pages.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 7 octobre 2014. De plus, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact au plus tard à la date de la signature des lettres mandat du ministre annonçant le début de la période d'information et de consultation publiques qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Audrey Lucchesi Lavoie, ing. jr, M. Sc. Eau
Chargée de projet
Direction de l'évaluation environnementale
des projets hydriques et industriels